

Réglementation sportive

Toute inscription ou retrait du dossard pour l'édition 2025 "Les 8 heures de l'hippodrome" vaut acceptation de cette réglementation sportive, mise à jour le 17 février 2025.

L'organisation se réserve le droit d'adapter le programme et les parcours, notamment en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions prises par les autorités locales et nationales.élec

SOMMAIRE :

1. Identification de la course	2
2. Informations générales	2
3. Informations détaillées sur chacune des disciplines	3
4. Inscription	4
5. Retrait des dossards	5
6. Classements et récompenses	6
7. Sécurité	7
8. Annulation de l'événement	7
9. Programme complet du week-end de la course	7
10. Protection de l'environnement	8
11. Droits à l'image	9
12. Contact	9

1. Identification de la course

1. a. Organisateur

“**Les 8 heures de l'hippodrome 2025** est une course de triathlon organisée par l'Association US Cagnes triathlon.

1. b. Public concerné

La course est ouverte à toute personne âgée de 18 ans ou plus le jour de la course, qu'elle dispose ou non d'une licence FFTRI, FFN, FFC ou FFA.

2. Informations générales

2. a. Date et lieu

Les 8 heures de l'hippodrome 2025 se dérouleront le 8 juin 2025. L'heure de départ est prévue à 12 h, et l'heure d'arrivée à 20h. Il convient de noter que ces horaires sont susceptibles d'être légèrement modifiés quelques jours avant la course, en fonction des conditions météorologiques notamment.

2. b. Description générale

Les 8 heures de l'hippodrome 2025 comprend 8 H de course avec, dans l'ordre :

- 2 H de natation
- 4 H de cyclisme
- 2 H de course à pied

2. c. Fonctionnement des Relais : Tout participant doit accomplir au minimum un tour dans deux des trois disciplines proposées. Pour garantir un équilibre dans l'effort, chaque discipline doit être partagée entre plusieurs relayeurs. Au-delà de ces règles, chaque relais gère sa stratégie de course comme il le souhaite et ses relayeurs peuvent donc :

- Réaliser autant de tours d'affilée qu'ils le souhaitent
- Faire une partie de la discipline, passer le relais et le reprendre plus tard dans cette même discipline

2. d. Aide extérieure Toute aide extérieure, hors de l'organisation, est interdite sur les parcours.

2. e. Un Village est prévu et comprend, sous réserve des mesures sanitaires en vigueur :

- La zone athlètes (zone de relais, parc à vélos, ravitaillements)
- Une zone ouverte à tous (retrait des dossards, stands de restauration, exposants)
- La ligne d'arrivée
- Un espace organisation / bénévoles

Un système de gardiennage est mis en place pour la sécurisation du parc à vélos le dimanche 8 juin.

3. Informations détaillées sur chacune des disciplines

3. a. Départ de chaque discipline

Au départ de chaque discipline, il est interdit de :

- Commencer l'épreuve de natation avant le départ de la course
- Commencer l'épreuve de cyclisme avant 2 H de course
- Commencer l'épreuve de course à pied avant 6 H de course

En revanche, il est autorisé de prendre le départ du cyclisme et de la course à pied après l'heure autorisée des départs.

La direction de course se réserve la possibilité de décaler légèrement le départ des disciplines en fonction des conditions météorologiques ou de sécurité.

3. b. Fin de chaque discipline

À la fin de chaque discipline, il est interdit de :

- Commencer un nouveau tour de natation à partir de 2 H de course
- Commencer un nouveau tour de cyclisme à partir de 6 H de course
- Commencer un nouveau tour de course à pied à partir de 8 H de course

3. c. Autres règles spécifiques à chacune des disciplines

Sur chacune des 3 disciplines, un tour non réalisé entièrement n'est pas comptabilisé.

Pour la partie natation :

- La combinaison en néoprène est autorisée si la température de l'eau est inférieure à 24,5°C
- La combinaison en néoprène est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C
- Entre ces 2 températures, la combinaison en néoprène est facultative
- Tous les autres matériels (palmes, tubas, etc.) sont strictement interdits
- Le dernier tour ne sera comptabilisé que s'il est terminé avant 2 H 15 de course

Pour la partie cyclisme :

- Le drafting à vélo (le fait de prendre abri dans la zone d'aspiration de 12 mètres entre la roue avant du vélo de devant et la roue avant du vélo qui suit) est interdit, sous peine de carton bleu.

Le 1^{er} carton bleu par relais entraînera la perte de 5 points pour son équipe, le 2^{ème} carton bleu la perte de 10 points et le 3^{ème} carton bleu la perte de 20 points (et même règle que pour le 3^{ème} à partir du 4^{ème})

- Tous types de vélo à propulsion musculaire est autorisé. (avec maximum de 4 vélos par équipe)
- Le dernier tour ne sera comptabilisé que s'il est terminé avant 6 H 15 de course

Pour la partie course à pied :

- Le dernier tour ne sera comptabilisé que s'il est terminé avant 8 H 15 de course

4. Inscription

4. a. Inscription et paiement

L'inscription à la course s'effectue exclusivement au moyen du formulaire

<https://timingzone.com/>.

Les tarifs d'inscription par participant sont les suivants :

- De l'ouverture des inscriptions jusqu'au 19 mars : 60 Euro
- Changement de tarif à partir du 20 mars.

L'inscription n'est effective qu'après le paiement intégral des droits d'inscription et la confirmation par l'organisateur de l'inscription par la publication du nom du participant sur la liste des concurrents.

- Les LICENCIÉS FFTRI, FFN, FFC ou FFA devront fournir au moment de l'inscription une copie leur Licence
- Les non licenciés verront le prix de l'inscription majoré du "pass compétition" pour la journée (Assurance FFtri)

4. b. Transfert à un autre participant

il sera possible de faire un transfert sur un autre participant sous réserve de frais administratif supplémentaire (15 Euro)

4. c. Pack Concurrent

L'inscription prend en compte :

- Participation à la course (assurance comprise)
- Puce chronométrique
- Un bracelet témoin par équipe
- Un bracelet athlète (pour accès à la zone coureur)
- Dossard
- Ravitaillement

4. d. Limites du nombre d'inscriptions

Un nombre maximum de concurrents a été fixé pour la course. Lorsqu'il est atteint, toute inscription nouvelle est impossible, mais il peut être possible de s'enregistrer sur une liste d'attente si elle existe. Il est impossible de s'inscrire sur place les jours qui précèdent la course.

4. e. Authenticité des informations communiquées lors de l'inscription

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un concurrent et/ou de l'exclure de la compétition si celui-ci a sciemment communiqué des informations inexactes le

concernant au moment de l'inscription. Chaque inscription est strictement personnelle et nominative et fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne. Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite. Toute infraction à cette interdiction entraîne la disqualification du participant. Dans ce cas, l'organisation conserve le montant total de l'inscription. Le concurrent ne doit faire l'objet d'aucune sanction d'interdiction totale, de suspension temporaire de pratique par une fédération (FFTRI, FFN, FFC ou FFA), de la Commission de Première Instance de Lutte contre le Dopage ou par un tribunal arbitral, judiciaire ou lorsqu'il existe des indices graves ou concordants rendant vraisemblable l'existence d'une infraction contre la réglementation antidopage par le participant ou lorsqu'il existe des indices concrets que le participant a perpétré un délit.

5. Retrait des dossards

5. a. Lieu et horaires

Le retrait des dossards est à effectuer au le **samedi 7 juin entre 14 h et 18 h** ou le **dimanche 8 juin entre 8 h et 10 h**, (le lieu sera défini dans le guide athlète)

5. b. Pièces à fournir

Les dossards sont remis uniquement sur présentation d'une **pièce d'identité** avec photo.

Un **certificat médical** est demandé pour les **non-licenciés** FFTRI, FFN, FFC ou FFA. Il doit être transmis via <https://timingzone.com/> ou au moment du retrait des dossards (attention nous devons garder une copie du certificat). Si un **certificat médical de non contre-indication** de la pratique du triathlon en compétition n'est pas fourni, le participant doit avoir pris connaissance et approuvé le [Formulaire Info Santé mis en place par la Fédération Française de Triathlon](#).

5. c. Règles lors du retrait des dossards

En cas de non-présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne sont effectués. Chaque concurrent doit personnellement retirer son dossard pendant les heures prévues par l'organisation. Toute puce chronométrique doit être restituée au Pôle chronométrage après la course, sous peine de devoir les rembourser à hauteur de **40 € par puce non-restituée**.

6. Classements et récompenses

6. a. Classements

Un classement est réalisé pour chacune des catégories et consiste à classer les participants dans l'ordre décroissant de points, sachant que :

- 1 Tour de natation = 8 points ⇒ ex : 1 tour de natation = 8 points
- 1 Tour de cyclisme = 4 points ⇒ ex : 2 tours du parcours cyclisme = 8 points

- 1 Tour de course à pied = 8 points ⇒ ex : 1 tour du parcours course à pied = 8 points

En cas d'égalité de points, le classement prend aussi en compte l'heure à laquelle le dernier tour de course à pied est terminé.

6. b. Récompenses

Un trophée est prévue pour chaque équipe gagnante des 3 Challenges en RELAIS (féminin, mixte, masculin) et des 3 Challenges spéciaux (CLUBS, ENTREPRISES et UNIVERSITÉ), sans distinction de genre, d'âge ou autre.

- Le Challenge RELAIS féminin :

L'équipe, composée de 4 femmes, qui obtiendra le plus de de points à l'issue de l'épreuve, remporte le challenge

- Le Challenge RELAIS mixte :

Chaque relais, composée de 3 hommes et 1 femme ou 2 hommes et 2 femmes ou 1 homme et 3 femmes, qui obtiendra le plus de de points à l'issue de l'épreuve, remporte le challenge

- Le Challenge RELAIS masculin :

Chaque relais, composée de 4 hommes, qui obtiendra le plus de de points à l'issue de l'épreuve, remporte le challenge

- Le Challenge CLUBS :

Ouvert aux membres d'un même club, il récompense le club le plus représenté sur l'événement

- Le Challenge ENTREPRISES :

Ouvert aux membres d'une même entreprise, association ou organisme, il récompense l'entreprise, l'association ou l'organisme le plus représenté sur l'événement

- Le Challenge UNIVERSITÉ :

Ouvert aux membres d'une même école ou université, il récompense l'école ou l'université la plus représentée sur l'événement

7. Sécurité

7. a. Secours présents

Des secours maritimes et terrestres assurent la sécurité des concurrents sur place pendant l'événement.

7. b. Assurance

L'organisation a souscrit à un contrat d'assurance chez MAIF

8. Annulation de l'événement

8. a. Annulation de l'événement **avant le 8 mai 2025.**

Les concurrents sont remboursés à hauteur de **100%** du montant de leur inscription.

8. b. Annulation de l'événement **à partir du 8 mai 2025.**

En cas de non-faisabilité de l'événement pour une raison indépendante de la volonté de l'organisateur (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, crise sanitaire, etc.) le 8 juin 2025, plusieurs cas sont prévus :

- En cas de report de l'épreuve par les autorités administratives :
 - Les inscriptions sont reportées à la nouvelle date de l'épreuve fixée par l'organisateur.
- En cas d'annulation définitive de l'épreuve par les autorités administratives, les concurrents sont remboursés à hauteur de **50%** du montant de leur inscription. Les remboursements se feront conformément à l'ordonnance gouvernementale du 7 mai 2020 relative aux conditions financières de résolution de certains contrats en cas de force majeure dans les secteurs de la culture et du sport.

8. b. Cas exceptionnel de réduction du nombre de concurrents En cas de réduction exceptionnelle du nombre de concurrents demandée par les autorités officielles, l'organisation sera dans l'obligation de prioriser les inscriptions par ordre chronologique.

9. Programme complet du week-end de la course

9. a. Programme prévu

Voici une estimation de programme détaillé du samedi 7 au dimanche 8 juin 2025, à confirmer en fonction de la météo :

- samedi 7 juin :
 - 14 h – 18 h : Retrait des dossards.
- Dimanche 8 juin :
 - 8 h : Ouverture du Village 8HH
 - 8 h – 10 h : Retrait des dossards
 - 9 h – 11 h : Dépose des vélos dans le parc à vélos
 - 11h30 : Briefing sur la plage d'avant-course obligatoire pour tous les participants
 - **12 h : départ pour la Partie natation**
 - 14 h : Fin de la Partie natation et départ de la "transition 1"
 - **14 h 15 : Fin de la natation pour le dernier concurrent**

- 14 h 30 : Fin de la “transition 1” pour le dernier concurrent
- 14 h – 18 h : **Partie cyclisme**
- 18 h : Fin de la Partie cyclisme
- **18 h 15 : Fin de la partie cyclisme pour le dernier concurrent**
- 18 h – 20 h : **Partie course à pied**
- 20 h : premières arrivées
- **20 h 15 : dernières arrivées**
- 20 h – 22 h : Reprise des vélos
- 20 h 30 : Cérémonie de remise des prix et animations
- 20 h 30 – 22 h : Soirée festive
- 22 h : Fermeture du Village 8HH

9. b. Souplesse du programme

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires, la structure des épreuves et les itinéraires prévus en cas de forces majeures liées à la météo, à la sécurité des concurrents ou aux consignes des autorités officielles (situation sanitaire notamment).

Par exemple, si les conditions météorologiques rendent la partie natation irréalisable, l'organisation peut prévoir de la remplacer par une 1^{ère} partie course à pied, suivie des parties cyclisme et course à pied déjà prévues au programme.

10. Protection de l'environnement

Responsabilité écologique des concurrents

À l'avance, l'organisation remercie tous les concurrents pour leur attitude éco-responsable et prévoit des espaces spécifiques pour les déchets à plusieurs endroits des tours de cyclisme et de course à pied. Il est interdit de jeter tous types de débris hors de ces espaces dédiés, sous peine de pénalités de points et/ou de disqualification de l'athlète en Relais.

11. Droits à l'image

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le représentant dans le cadre de la promotion future de la manifestation.

Du fait de son engagement, le concurrent accepte que ses coordonnées soient communiquées aux partenaires de la manifestation.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et libertés », chaque organisateur de course hors-stade s'engage à informer les participants que les résultats pourront être publiés sur le site internet de la société de chronométrage (TIMINGZONE). Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur.

12. Contact

Pour toute demande complémentaire,

Merci d'envoyer un mail à 8hh@uscagnes-triathlon.com